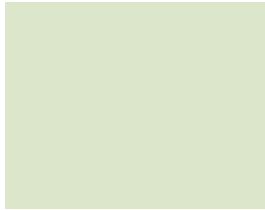


w i l l o w

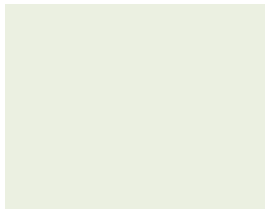
BREAST CANCER SUPPORT CANADA



CANCER DU SEIN ET  
SOUCIS D'ARGENT:  
COMMENT FAIRE FACE



Commandité par



PREMIÈRE ÉDITION  
DU NOUVEAU-  
BRUNSWICK

w i l l o w

BREAST CANCER SUPPORT CANADA

## À propos de Willow Breast Cancer Support Canada

Depuis plus de 15 ans, Willow Breast Cancer Support Canada offre gratuitement des services de soutien et des renseignements à l'intention des personnes affectées par le cancer du sein. Willow s'agit d'assurer que personne soit seul en faisant face à un diagnostic de cancer du sein - soit la personne diagnostiquée ou sa famille et ses soignants.

Pour de plus amples renseignements, visitez [www.willow.org](http://www.willow.org) ou appelez le 1-888-778-3100

**Cette brochure fut produite grâce à la généreuse commandite de la Financière Sun Life. Vous pouvez également la consulter en ligne au [www.willow.org](http://www.willow.org).**



La Financière Sun Life, dont l'histoire remonte à 1865, est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux entreprises une gamme diversifiée de services et de produits dans les domaines de la constitution de patrimoine et de l'assurance. Avec ses partenaires, la Financière Sun Life exerce aujourd'hui ses activités dans d'importants marchés aux quatre coins du monde.

À la Financière Sun Life, l'intérêt du client prime, c'est pourquoi nous travaillons directement avec les particuliers ou leurs employeurs pour leur fournir des solutions financières solides susceptibles de satisfaire leurs besoins changeants pendant toute leur vie. Nous nous efforçons d'être une entreprise citoyenne exemplaire en redonnant aux collectivités où nous vivons, travaillons et faisons des affaires. La Financière Sun Life s'intéresse tout particulièrement au domaine de la santé, et notamment à la promotion de la santé et à la prévention de la maladie.

Elle est donc fière d'appuyer Willow Breast Cancer Support Canada dans le cadre de cette précieuse ressource intitulée *Cancer du sein et soucis d'argent : comment faire face.*

## Services de Willow

*Tous les services et programmes de Willow sont offerts gratuitement*

### PROGRAMME DE SOUTIEN DES PAIRS DE WILLOW

Les besoins des survivants sont de plus en plus importants. Grâce au modèle de soutien des pairs, le personnel et les bénévoles affectés à ce programme ont suivi une formation leur permettant de partager leur expertise et leurs connaissances avec les personnes touchées par le cancer du sein. Ils fournissent les renseignements nécessaires pour aider les gens à naviguer au sein du système des soins de santé.

### SERVICES DE RENSEIGNEMENTS DE WILLOW

Willow emploie un bibliothécaire à temps complet qui supervise l'une des plus bibliothèques les plus complètes au Canada en matière de documentation sur le cancer du sein destinée au public. Willow procure de l'information essentielle et spécialisée permettant de répondre aux questions uniques de chaque client, et ce, partout au Canada.

### PROGRAMME DE GROUPES DE SOUTIEN DE WILLOW

Willow explique aux survivantes comment établir et gérer des groupes de soutien au sein de leurs communautés à travers le Canada. Cela permet aux femmes souffrant du cancer du sein d'avoir accès au soutien psychosocial essentiel, efficace et important d'une survivante ayant suivi une formation.

### PROGRAMME D'ÉDUCATION DE WILLOW

Le cancer du sein affecte non seulement les personnes diagnostiquées, mais également leur famille, leurs amis et leurs collègues de travail. Willow offre des séminaires uniques sur la façon de réagir face au cancer du sein en milieu de travail.

Pour de plus amples renseignements sur Willow et ses programmes, appelez-nous ou visitez notre site Web.

**Willow Breast Cancer Support Canada**

30 St. Patrick Street, 4th Floor

Toronto ON M5T 3A3

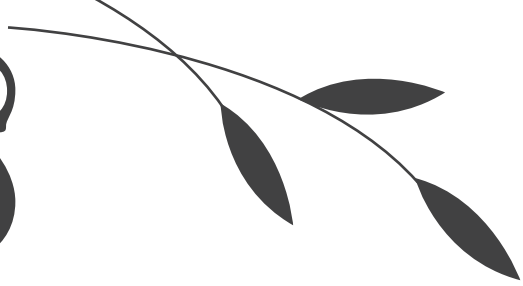
1-888-778-3100

E-mail: [info@willow.org](mailto:info@willow.org)

[www.willow.org](http://www.willow.org)



# matières



## 6 Introduction

## 8 Que faire si je ne peux travailler ?

8 Assurance-invalidité

9 Prestations de maladie de l'assurance-emploi

9 Prestations de compassion de l'assurance-emploi

10 Aide sociale du Nouveau-Brunswick

10 Régime de pension du Canada

11 Crédit d'impôt pour personnes handicapées

12 Fondation Kelly Shires contre le cancer du sein

13 Anciens combattants Canada

13 Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne

## 14 Frais non couverts par l'assurance-maladie

15 Assurance collective pour les soins de santé

15 Plan de médicaments sur ordonnance  
du Nouveau-Brunswick

15 Équipement de soins de santé

16 Prothèses et perruques

## 17 Aide disponible

17 Soins des enfants

18 Soins à domicile

19 Transport

## 25 Aide concernant les préoccupations financières et juridiques

25 Procuration

26 Testament et testament euthanasique

26 Aide juridique

# Introduction

La phrase « Vous avez le cancer du sein » marque le début d'un long périple. Peu importe l'étape où vous êtes rendue, il se peut que vos finances constituent une source d'inquiétude.

Cette brochure contient des renseignements sur les programmes et services susceptibles de vous aider à surmonter vos préoccupations financières. Vous découvrirez peut-être que vous êtes admissible à des programmes et services dont vous ignoriez l'existence. Bien que Willow n'endosse aucun des programmes, services ou organismes énumérés, voici quelques conseils généraux :

- Nous vous recommandons de parler à votre médecin et de lui demander ses attentes concernant votre traitement, combien de temps vous ne pourrez travailler, et à quelles contraintes vous devrez faire face.
- Les travailleurs sociaux du service d'oncologie possèdent les compétences nécessaires pour aider les personnes atteintes de cancer à obtenir les ressources dont elles ont besoin, notamment l'aide financière. Parlez-en à un membre de votre équipe de soignants afin d'être référée à quelqu'un.
- Il est préférable d'étudier et d'évaluer les définitions de l'invalidité pour chaque programme auquel vous aurez accès, et déterminer dans quelle mesure ces programmes conviennent à votre maladie et votre situation.
- Si vous en êtes aux premières étapes du diagnostic et que votre avenir financier vous inquiète, prenez le temps de déterminer quelle police d'assurance et quelle politique sur les congés de maladie, absences autorisées et/ou autre politique de l'employeur s'appliquent à votre situation. Bien que cela puisse prendre un certain temps, il peut être rassurant de savoir à l'avance ce que vous êtes en droit de réclamer.
- Si vous adhérez à une police d'assurance-invalidité et/ou assurance-maladie supplémentaire, que ce soit dans le cadre d'avantages sociaux ou de façon indépendante, assurez-vous de bien connaître les modalités de votre protection. Plusieurs polices d'assurance-invalidité

imposent un délai avant que la protection n'entre en vigueur. Vous devrez peut-être aviser votre assureur immédiatement de votre « invalidité ».

- Avant d'utiliser vos REER ou de contracter un prêt sur la valeur nette de votre propriété pour acquitter vos frais de subsistance, adressez-vous à un conseiller financier.
- Si vous croyez ne pas être en mesure d'acquitter vos paiements de carte de crédit, de prêt personnel ou d'hypothèque, parlez-en à votre banque ou au prêteur afin d'élaborer un calendrier de paiements. Si cette tâche vous semble trop ardue, les travailleurs sociaux de votre centre de traitement du cancer peuvent vous aider. Si vous recevez des soins à votre hôpital local, communiquez avec un travailleur social ou une infirmière qui supervise le soutien aux patients. Ces personnes peuvent plaider votre cause ou vous aider à trouver quelqu'un qui le fera.
- Si vos parents ou amis vous offrent de l'aide, acceptez leur offre comme s'ils vous faisaient un cadeau. Ils sont inquiets pour vous et cherchent à vous aider du mieux qu'ils le peuvent.
- N'oubliez que Willow est toujours là pour vous aider. Appelez-nous sans frais au 1-888-778-3100 pour obtenir des renseignements et un soutien gratuits.



# Que faire si je ne peux travailler ?

Ce premier chapitre traite du remplacement du revenu par le biais de régimes d'assurance, du soutien du gouvernement fédéral, des programmes d'aide du gouvernement provincial et des organismes de bienfaisance enregistrés.



## ASSURANCE-INVALIDITÉ

L'assurance-invalidité peut faire partie de votre régime d'avantages sociaux ou être souscrite de façon indépendante. Elle offre un remplacement partiel de vos revenus habituels en cas de maladie ou d'invalidité. Les modalités de ces polices varient grandement. Si vous êtes protégée au travail ou en vertu du régime de l'époux ou du conjoint à son travail, demandez au gestionnaire du régime de vous expliquer les détails complets de cette protection. Si vous ne comprenez toujours pas la nature et la durée de la protection, demandez des précisions à l'assureur.

Si vous avez souscrit vous-même à une police d'assurance-invalidité, lisez-la attentivement. En cas d'incertitude, consultez l'agent qui vous l'a vendue. Si vous avez acheté une police directement auprès de l'assureur, adressez-vous à celui-ci.

### Autre protection

Passez en revue vos polices d'assurance personnelles ou vérifiez auprès de votre agent afin de déterminer si vous avez acheté une autre police de type

« assurance contre les maladies graves » ou « assurance soins de longue durée ».

Votre agent peut vous aider à déterminer si vous êtes admissible à recevoir des prestations.

## PRESTATIONS DE MALADIE DE L'ASSURANCE-EMPLOI

L'assurance-emploi (AE) offre des prestations de maladie aux personnes qui sont incapables de travailler en raison d'une maladie, une blessure ou une mise en quarantaine.

En général, vous devez avoir travaillé au moins 600 heures assurables au cours des 52 dernières semaines et fournir la preuve que vos revenus ont diminué d'au moins 40 % afin d'être admissible aux prestations de maladie.

Pour savoir si vous répondez aux critères des prestations de maladie, vous devez soumettre :

- un certificat médical
- un formulaire de demande
- des relevés d'emploi de tous les employeurs pour lesquels vous avez travaillé au cours des 52 dernières semaines ou depuis le début de votre dernière réclamation (le plus petit nombre prévalant).

Les employeurs sont tenus de vous remettre ces relevés dans les cinq jours suivant la demande. Il est important de soumettre votre demande dans un délai de quatre semaines, sans quoi vous risquez de perdre votre droit aux prestations. Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir ces relevés d'emploi dans un délai de quatre semaines, vous pouvez soumettre votre demande en fournissant vos talons de paie ou vos feuillets T4 afin que vos antécédents professionnels puissent être vérifiés.

Les prestations peuvent vous être versées pendant un maximum de 15 semaines, après quoi vous serez admissible aux prestations d'assurance-emploi si vous êtes en mesure de démontrer que vous avez regagné la capacité de travailler, mais que vous ne pouvez trouver d'emploi.

Pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que des formulaires de demande, contactez :

**Service Canada**

Sans frais : 1-800-206-7218

Site Web : [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)

## PRESTATIONS DE COMPASSION DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Vous pouvez recevoir jusqu'à un maximum de six semaines de prestations de compassion si vous devez vous absenter de votre travail pour prodiguer des soins ou offrir un soutien à un membre de votre famille souffrant d'une

maladie grave. Vous devez être admissible à l'assurance-emploi et fournir un certificat médical confirmant la gravité de la maladie du patient (en général, cela signifie que la personne risque de décéder dans un délai de six mois). Ce montant peut être partagé par plusieurs membres de la famille admissibles ; une planification attentive préalable à la soumission de la demande peut vous aider à maximiser les prestations.

Il existe plusieurs autres programmes connexes au congé de compassion : prestations régulières d'assurance-emploi, et prestations de maternité, parentales et/ou de maladie.

Pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que des formulaires de demande, contactez :

**Service Canada**

Sans frais : 1-800-206-7218

Site Web : [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)

## AIDE SOCIALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le programme d'aide sociale du Nouveau-Brunswick offre une aide financière aux résidents qui n'ont pas d'autres moyens de subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille. L'admissibilité aux prestations d'aide sociale est déterminée pour chaque foyer en fonction de toutes les sources de revenus de tous les occupants du foyer.

Une personne ou un foyer qui reçoit des prestations d'aide sociale peut être admissible à d'autres prestations. Tous les clients de l'aide sociale reçoivent une carte santé afin de payer les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires et de la vue, et autres besoins en matière de santé.

Le programme de prestations spéciales offre un supplément aux prestations afin de répondre à un besoin unique urgent ou des besoins à long terme.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick**

Téléphone : 506-453-2001

Site Web : [www.gnb.ca/0017/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0017/index-f.asp)

## RÉGIME DE PENSION DU CANADA

Le Régime de pension du Canada (RPC) offre des prestations mensuelles à un cotisant au régime qui devient invalide, prend sa retraite, ou en cas de décès du cotisant, des prestations de conjoint survivant. L'invalidité est définie par le RPC comme étant une condition physique ou mentale grave et prolongée. « Grave » signifie que votre condition vous empêche de travailler régulièrement, et « prolongé » signifie que votre condition est permanente ou peut causer votre décès.

Pour être admissible, vous devez :

- être âgée de moins de 65 ans.
- avoir cotisé au RPC pendant un nombre minimum d'années (en général, cela signifie quatre des six années précédentes, et à un niveau égal à ou moins de 10 % des gains maximums ouvrant droit à pension d'environ 37 000 \$).
- répondre aux critères d'admissibilité.

Si vous n'avez pas suffisamment cotisé au régime, il existe des dispositions accordant des exceptions pour les années passées à la maison afin d'élever des enfants, si votre demande a été retardée en raison de la maladie, ou si vous avez acquis des crédits de cotisation par le biais d'un ex-époux ou d'un emploi à l'étranger.

Les prestations d'invalidité du RPC ne vous empêchent pas de recevoir les prestations de conjoint survivant, mais le total des deux paiements ne peut dépasser le montant maximum payable en vertu du régime de prestations d'invalidité. Le montant du paiement des prestations d'invalidité est déterminé par deux composantes : un montant forfaitaire jumelé à un montant calculé selon le nombre d'années de cotisation au RPC, ainsi que le niveau de ces cotisations. Les prestations commencent à être versées quatre mois après la date d'admissibilité. Le versement des prestations se termine à l'âge de 65 ans, moment auquel vous avez droit aux prestations de retraite du RPC, ou lorsque vous retournez au travail ou décédez ; cependant, les prestations versées aux enfants à charge continuent de l'être en vertu des mêmes conditions, jusqu'à ce que les enfants quittent l'école ou atteignent l'âge de 25 ans.

Les prestations du RPC peuvent affecter les autres prestations que vous recevez, alors il est préférable de communiquer avec les autres programmes auxquels vous adhérez avant de soumettre une demande de prestations du RPC.

Pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que des formulaires de demande, contactez :

**Service Canada**

Sans frais : 1-800-206-7218

Site Web : [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées est un crédit d'impôt non remboursable que vous pouvez utiliser pour réduire le montant d'impôt à payer. Si l'usage partiel de ce crédit d'impôt réduit votre impôt fédéral à payer à zéro, vous pouvez transférer le solde du crédit à votre époux, conjoint de fait ou autre soutien. Ce crédit n'est pas offert à toutes les

personnes handicapées et n'est pas automatiquement accordé à ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité du RPC ou d'un assureur.

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées si :

- vous avez une déficience des fonctions physiques ou mentales grave et prolongée qui vous limite de façon marquée à vaquer à des activités quotidiennes (marcher, parler, penser, entendre, se nourrir et s'habiller, évacuer) **ou**
- vous avez besoin de soins thérapeutiques pour vous maintenir en vie, et de temps consacré exclusivement à ces soins thérapeutiques (au moins trois fois par semaine, pour une moyenne d'au moins 14 heures par semaine pendant au moins 12 mois) **ou**
- vous êtes aveugle, même avec des lentilles correctrices et des médicaments, et la déficience est prolongée (au moins 12 mois).

Tout ce qui précède doit être certifié par un praticien qualifié (ex., médecin, optométriste, audiologiste, ergothérapeute, psychologue, orthophonistes) dans son champ respectif.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Agence du revenu du Canada**

Sans frais : 1-800-959-8281

Site Web : [www.ccr-aadrc.gc.ca](http://www.ccr-aadrc.gc.ca)

### FONDATION KELLY SHIRES CONTRE LE CANCER DU SEIN

La Randonnée des Neiges de Kelly Shires contre le Cancer du Sein a été établie en 1999 par la défunte Kelly Shires (qui venait de recevoir un diagnostic du cancer du sein) et sa meilleure amie Suzy Cayley dans le but d'apaiser les soucis financiers des femmes durant leur traitement pour le cancer du sein. Elles ont donc mis sur pied la Randonnée des Neiges, une ballade en motoneige commanditée qui est devenue une levée de fonds exceptionnelle.

La Fondation Kelly Shires contre le Cancer du Sein offre jusqu'à 1 000 \$ par demande aux personnes admissibles, qui peuvent soumettre jusqu'à quatre demandes par année (l'aide financière maximum à vie est de 10 000 \$).

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Fondation Kelly Shires Contre le Cancer du Sein**

Sans frais : 1-877-436-6467

Courriel : [info@breastcancersnowrun.org](mailto:info@breastcancersnowrun.org)

Site Web : [www.kellyshiresfoundation.org](http://www.kellyshiresfoundation.org)

**Parlez à une survivante du cancer du sein qui comprend ce que vous ressentez et peut vous conseiller afin d'apaiser vos soucis financiers.**

**Appelez Willow au 1-888-778-3100.**

### ANCIENS COMBATTANTS CANADA

Anciens Combattants Canada offre des avantages médicaux pour les traitements et autres soins de santé aux anciens combattants et à leurs conjoints survivants/personnes à charge. Les avantages englobent les soins médicaux, chirurgicaux et dentaires, les prothèses, les accommodements domestiques, ainsi que diverses autres prestations telles que les frais de déplacement pour subir des examens ou des traitements, et autres services et avantages médicaux communautaires.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Anciens Combattants Canada**

Sans frais : 1-866-522-2122

Courriel : [information@vac-acc.gc.ca](mailto:information@vac-acc.gc.ca)

Site Web : [www.vac-acc.gc.ca](http://www.vac-acc.gc.ca)

### CAISSE DE BIENFAISANCE DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE

Les membres et ex-membres de la Marine canadienne et leurs personnes à charge peuvent être admissibles à l'aide financière de la Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne. Les prestations peuvent être versées sous forme de prêt ou de subvention selon le cas. Les formulaires de demande sont disponibles dans les bureaux d'Anciens Combattants Canada ou les filiales de la Légion royale canadienne.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne**

Téléphone : 613-996-5087

Sans frais : 1-888-557-8777

Courriel : [info@rcnbf.ca](mailto:info@rcnbf.ca)

Site Web : [www.rcnbf.ca](http://www.rcnbf.ca)

### Autres avenues à explorer :

- Êtes-vous membre d'une association ou d'un syndicat professionnel ? Ces organisations offrent parfois des prêts ou de l'aide financière d'urgence à ses membres.
- Si vous faites partie d'une congrégation religieuse (ex., église, synagogue, mosquée, temple), vous pourriez avoir droit à une aide financière. Il existe peut-être dans votre région un organisme de services sociaux religieux susceptible de vous aider financièrement.



## Frais non couverts par l'assurance-maladie

Le traitement pour le cancer du sein entraîne des coûts supplémentaires pour les soins médicaux et les médicaments qui ne sont pas couverts par l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick, par exemple, le coût d'un analgésique sur ordonnance après une intervention chirurgicale ou de la crème à la cortisone durant les traitements de radiation. Les coûts des soins médicaux et des médicaments peuvent être plus élevés si vous subissez de longs traitements de chimiothérapie ou développez un lymphoedème après le traitement.

### ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES SOINS DE SANTÉ

Dans le cas des personnes couvertes par une assurance-maladie supplémentaire, que ce soit par le biais d'un régime collectif au travail ou celui du conjoint, ou une assurance indépendante pour travailleur autonome, la plupart des frais encourus sont couverts. Cependant, le niveau et la durée de cette protection varient grandement d'une police à l'autre.

Vous devez donc lire attentivement les modalités de votre police afin de bien connaître l'étendue de cette protection. Si vous n'êtes toujours pas certaine de ce qui est couvert ou non, consultez le directeur des ressources humaines de votre employeur. Il n'est pas nécessaire de lui faire part de votre état de santé.

Si vous adhérez à une police d'assurance indépendante pour soins de santé, lisez les renseignements fournis au moment de l'adhésion. Si ce n'est pas clair, parlez-en à l'agent qui vous a vendu la police ou directement à l'assureur.

Ces polices peuvent couvrir les médicaments, les chambres privées ou semi-privées à l'hôpital, les aides de locomotion, les soins infirmiers à domicile et les prothèses. Certaines polices incluent même l'acupuncture, la physiothérapie ou le massage thérapeutique.

Pour toute plainte relative à votre police d'assurance que vous ne pouvez résoudre avec l'assureur, veuillez communiquer avec l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP). L'OAP est un service indépendant qui aide les consommateurs à résoudre les plaintes et les préoccupations concernant les produits et services d'assurance-vie et d'assurance-maladie. Leur objectif consiste à résoudre les problèmes rapidement et de façon équitable.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Ombudsman des assurances de personnes (OAP)**

Sans frais : 1-888-295-8112

Site Web : [www.olhi.ca](http://www.olhi.ca)

### PLAN DE MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick fournit des médicaments sur ordonnance aux résidents admissibles du Nouveau-Brunswick, notamment les personnes âgées et les clients du ministère du Développement social.

Le plan couvre les médicaments inscrits sur le Formulaire du Plan de médicaments du Nouveau-Brunswick. Les médicaments sur ordonnance qui ne sont pas inscrits sur le Formulaire peuvent être obtenus par l'entremise d'une autorisation spéciale.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick**

Sans frais : 1-800-332-3691

Site Web : [www.gnb.ca/0051/0212/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0051/0212/index-f.asp)

### ÉQUIPEMENT DE SOINS DE SANTÉ

Timbres de Pâques Nouveau-Brunswick coordonne le programme de recyclage de matériel de la province. La Société canadienne du cancer œuvre de concert avec Timbres de Pâques pour défrayer les coûts de deux pièces d'équipement recyclées par patient atteint de cancer ayant des besoins financiers. Le remboursement se fait directement à Timbres de Pâques Nouveau-Brunswick.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Société canadienne du cancer, division du Nouveau-Brunswick**

Téléphone : 506-634-6272

Sans frais : 1-800-455-9090

Site Web : [www.cancer.ca](http://www.cancer.ca)



### Croix-Rouge canadienne – Programme de prêt d'équipement médical et de soins de santé

Que ce soit pour un fauteuil roulant, une chaise percée ou un cadre de marche, la Croix-Rouge de votre région peut vous prêter temporairement cet article par le biais de son programme de prêt d'équipement médical et de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Croix-Rouge canadienne**

Sans frais : 1-800-588-4881

Site Web : [www.redcross.ca](http://www.redcross.ca)

#### Perruques et prothèses gratuites dans les centres de traitement du cancer

Plusieurs centres de traitement du cancer du Nouveau-Brunswick offrent des prothèses mammaires ou des perruques neuves ou recyclées. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'un de vos soignants.

### PROTHÈSES ET PERRUQUES

#### Société canadienne du Cancer

La division du Nouveau-Brunswick de la Société canadienne du cancer offre gratuitement dans tous ses bureaux locaux des prothèses mammaires, des perruques et des turbans temporaires.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Société canadienne du cancer, division du Nouveau-Brunswick**

Téléphone : 506-634-6272

Sans frais : 1-800-455-9090

Site Web : [www.cancer.ca](http://www.cancer.ca)

#### Programme prothétique, Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick

Ce programme du gouvernement provincial aide les clients du Développement social à défrayer le coût des prothèses mammaires non couvert par l'assurance-maladie ou les régimes privés d'assurance-maladie.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick,  
Services d'assistance santé**

Téléphone : 506-444-2780

**Créez des liens et racontez votre histoire. Joignez-vous au réseau social en ligne de Willow au [www.willow-talk.org](http://www.willow-talk.org).**

## Aide disponible

Ce chapitre traite de divers services de soutien pour vous aider, ainsi que votre famille, à mieux vivre les moments difficiles.

### SOIN DES ENFANTS

Il se peut que vous ayez besoin d'aide pour prendre soin de vos enfants ou que vous souhaitiez être seule pendant quelque temps. C'est une excellente occasion d'accepter les offres telles que « si tu as besoin d'aide, appelle-moi ». Si vos parents et amis ne constituent pas une option ou qu'ils ne peuvent vous offrir ce dont vous avez besoin, il existe plusieurs organisations susceptibles de vous aider à trouver un service de soin des enfants dans votre région.

Si vous avez besoin de soin aux enfants durant votre rendez-vous au centre de traitement du cancer, vérifiez si le centre offre un service de garderie. Si oui, ce service est gratuit.

#### Programme d'assistance au service de garderie du Nouveau-Brunswick

Ce programme aide les familles à profiter des services de garde abordables et de qualité dans une garderie reconnue.

L'aide est versée directement aux fournisseurs des services de garde. Le parent paie la différence entre le coût réel des services de garde et le montant de subvention approuvé. Ce programme est conçu pour aider les parents à payer les frais de garde mensuels, non pas pour couvrir le coût total.

Les parents qui n'ont pas accès à des garderies agréées peuvent être admissibles au Service alternatif de garde d'enfants.

L'admissibilité est déterminée selon que le parent travaille, est aux études ou subit des traitements médicaux. Le calcul est fondé sur le revenu familial mensuel net.

Pour de plus amples renseignements, contactez votre bureau régional du Développement social :

**Péninsule acadienne** 1-866-441-4149 **Fredericton** 1-866-444-8838

**Bathurst** 1-866-441-4341 **Miramichi** 1-866-441-4246

**Campbellton** 1-866-441-4245 **Moncton** 1-866-426-5191

**Edmundston** 1-866-441-4249 **Saint-Jean** 1-866 441-4340

## SOINS À DOMICILE

### Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick

Ce programme dispense une gamme complète de services de soins à domicile aux résidents admissibles dans leur foyer ou dans leur collectivité. Le Programme extra-mural est intégré aux Régies régionales de santé.

Une gamme complète de services de santé coordonnés sont offerts : évaluation, interventions (notamment le traitement, l'éducation et la consultation), planification et coordination des services. Le programme dispense aussi des services palliatifs pour aider à conserver la qualité de vie des personnes atteintes d'une maladie évolutive qui menace leur vie.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick**

Téléphone : 506-457-4800

Site Web : [www.gnb.ca/0051/0384/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0051/0384/index-f.asp)

### VON (Infirmières de l'Ordre de Victoria) Canada

VON offre une vaste gamme de services tels que le soutien à domicile, les soins infirmiers, les soins palliatifs et les soins de relève. Le Nouveau-Brunswick est desservi par 10 bureaux régionaux, chacun d'entre eux offrant des services de soutien différents.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**VON Canada**

Sans frais : 1-888-866-2273

Site Web : [www.von.ca](http://www.von.ca)

## RESSOURCES EN SOINS PALLIATIFS

Le Portail canadien en soins palliatifs ([www.portailpalliatif.ca](http://www.portailpalliatif.ca)) est un service en ligne sans frais, qui avec le concours de spécialistes en soins palliatifs, offre de l'information et un soutien personnalisé aux patients et aux familles confrontés à une maladie potentiellement mortelle. Visitez ce site Web pour obtenir des renseignements sur les différents programmes d'assurance-médicaments/de prestations, programmes de soins à domicile, associations de soins palliatifs, foyers de soins palliatifs et d'autres programmes et services. Le service Consulter un professionnel vous offre la possibilité de poser une question à une équipe de spécialistes en soins palliatifs. Vous recevrez une réponse personnelle et détaillée.

Si vous avez des questions sur les soins palliatifs en général, vous pouvez également communiquer avec l'Association canadienne de soins palliatifs au 1-800-668-2785.

## TRANSPORT

La Société canadienne du cancer peut offrir de l'aide financière pour défrayer le coût du transport terrestre des patients qui subissent des traitements contre le cancer (chimiothérapie et/ou radiation). Le coût du transport à l'extérieur du Nouveau-Brunswick peut être défrayé si les traitements ne sont pas disponibles dans la province.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Société canadienne du cancer, division du Nouveau-Brunswick**

Téléphone : 506-634-6272

Sans frais : 1-800-455-9090

Site Web : [www.cancer.ca](http://www.cancer.ca)

### Société canadienne du cancer – aide exceptionnelle

La Société canadienne du cancer peut également aider les personnes ayant des besoins autres que le transport et l'équipement recyclé. Ces demandes sont étudiées individuellement et le financement est accordé selon la disponibilité des fonds. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler la Société canadienne du cancer au 1-800-455-9090

Si votre traitement médical n'est pas offert dans votre région (rayon de 40 km) et vous devez subir un traitement ailleurs, vous pourriez être admissible à une déduction fiscale pour dépenses relatives à un véhicule automobile (y compris l'essence). Si la distance parcourue est supérieure à 80 km, vous pouvez également déduire le coût des repas et de l'hébergement s'il y a lieu.





Vous pouvez aussi déduire les frais de déplacement encourus par la personne qui vous accompagne, si un praticien qualifié certifié par écrit que vous êtes incapable de vous déplacer seule.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Agence du revenu du Canada**

Sans frais : 1-800-959-8281

Site Web : [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca)

Hope Air est un organisme bénévole qui transporte les patients par avion afin que ceux-ci puissent subir leur traitement à l'extérieur de leur région. Que ce soit par le biais de leurs pilotes bénévoles qualifiés ou de sièges offerts gratuitement par les lignes aériennes, le service de Hope Air est offert principalement au Canada, mais il est également possible de réserver des vols en direction des États-Unis.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

**Hope Air**

Sans frais : 1-877-346-4673

Courriel : [mail@hopeair.org](mailto:mail@hopeair.org)

Site Web : [www.hopeair.org](http://www.hopeair.org)

## Autres avenues à explorer

- Vous avez perdu du poids ? Vous avez pris du poids ? Bien que ce ne soit pas permanent, vos vêtements ne vous font plus ? Vous pourriez peut-être acheter des vêtements à faible coût dans une friperie ou une boutique de vêtements de seconde main.
- Vous avez perdu du poids ? Vous avez pris du poids ? Bien que ce ne soit pas permanent, vos vêtements ne vous font plus ? Vous pourriez peut-être acheter des vêtements à faible coût dans une friperie ou une boutique de vêtements de seconde main.
- Votre bibliothèque publique locale est un endroit idéal pour accéder à des ressources gratuites : livres, vidéos, magazines et Internet. Des renseignements sur le cancer du sein sont également disponibles dans toutes les bibliothèques ou bibliobus du Nouveau-Brunswick.

## Aide concernant les préoccupations financières et juridiques

Il se peut que vous vous sentiez accablée par vos dettes et que votre situation financière vous inquiète. Cherchez donc à obtenir de l'aide pour gérer vos finances.

Le type d'aide dont vous avez besoin dépend de vous. Vous pourriez d'abord faire appel à votre conseiller financier ou comptable actuel. Ces personnes connaissent déjà votre situation, et il est plus facile de traiter avec une personne qui vous est familière.

Vous pourriez également demander conseil à un parent ou ami. Souvent, parents et amis ne savent pas toujours comment vous aider ; cela constitue une excellente occasion de les faire sentir utiles et pour vous d'obtenir l'aide dont vous avez réellement besoin.

Voici quelques autres options à considérer :

- Avez-vous créé des liens avec un travailleur social de votre hôpital ou centre de traitement ? Si non, il est temps de le faire. Non seulement, ces gens connaissent-ils bien les services offerts dans la région, mais ils peuvent également vous orienter vers d'autres services et programmes susceptibles d'alléger votre fardeau.
- Faites-vous partie d'un groupe de soutien ? Demandez à ces gens ; ils ont peut-être déjà vécu cette situation et peuvent vous conseiller.

Ne consultez un avocat que si vous êtes très endettée. Cependant, vous pourriez résoudre la situation en discutant avec votre conseiller financier ou simplement par vous-même. Parlez directement à vos créanciers, à votre créancier hypothécaire ou à votre propriétaire. Soyez franche. En général, les gens seront sympathiques à votre cause et chercheront à vous aider.

### PROCURATION

Si vous vous sentez incapable de vous occuper de vos affaires juridiques et financières, vous pourriez accorder une procuration limitée à quelqu'un en qui

vous avez confiance. Une procuration limitée décrit exactement ce que la personne est autorisée à faire. Elle vous protège dans la mesure où, par exemple, la personne qui jouit de cette procuration peut acquitter les factures, mais ne peut vendre votre maison. Une procuration complète ou partielle donne à une personne le pouvoir d'agir en votre nom. Vous devez donc faire preuve de jugement et de prudence avant de l'émettre à quiconque.

### TESTAMENT ET TESTAMENT EUTHANASIQUE

Les conseils d'un professionnel du droit peuvent s'avérer nécessaire si vous rédigez votre testament ou cédez des biens. Cependant, si votre succession est modeste et facile à gérer, vous pouvez acheter une trousse testamentaire (vendue dans les magasins d'articles de bureau et les librairies) afin de rédiger votre propre testament.

Un testament euthanasique, ou directive personnelle, est un document dans lequel vous spécifiez votre volonté dans l'éventualité où vous ne pourriez communiquer vos désirs concernant votre traitement et vos soins personnels. Les formulaires de rédaction d'un testament euthanasique sont disponibles auprès de votre oncologue ou d'un travailleur social à l'hôpital.

### AIDE JURIDIQUE

L'aide juridique est offerte aux personnes à faible revenu pour régler divers problèmes juridiques. Si vous êtes admissible à l'aide juridique, vous pouvez obtenir gratuitement des conseils, des renseignements et/ou la représentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre bureau régional de l'aide juridique

**Bathurst** 506-546-5010

**Campbellton** 506-753-6453

**Edmundston** 506-735-4213

**Fredericton** 506-444-2777

**Miramichi** 506-622-1061

**Moncton** 506-853-7300

**Saint John** 506-633-6030

**Woodstock** 506-328-8127



## Pour de plus amples renseignements sur le cancer du sein et le soutien offert, veuillez contacter :

Willow Breast Cancer Support Canada

30 St. Patrick Street, 4th Floor

Toronto, ON M5T 3A3

Toll free: 1-888-778-3100

E-mail: [info@willow.org](mailto:info@willow.org)

Web: [www.willow.org](http://www.willow.org), [www.willow-talk.org](http://www.willow-talk.org)

Grâce à la générosité de nos commanditaires et donateurs, tous les programmes et services de Willow sont offerts gratuitement. Aidez-nous assurer que personne soit seul en faisant face à un diagnostic du cancer du sein en faisant un don à Willow Breast Cancer Support Canada. Appelez le 1-888-778-3100 ou visitez notre site Web au [www.willow.org](http://www.willow.org).

© 2010 Willow Breast Cancer Support Canada

Willow Breast Cancer Support Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur la présente publication. Vous avez la permission d'afficher, de copier, de distribuer et de télécharger les ressources de Willow à condition que celles-ci soient utilisées à des fins personnelles et non commerciales, qu'aucune modification ne soit apportée au contenu et que Willow Breast Cancer Support Canada soit mentionné comme source.

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance: 89551 3737 RR0001



Vous avez le cancer du sein?  
Vous avez besoin de parler?  
Appelez Willow.  
1.888.778.3100

w i l l o w

BREAST CANCER SUPPORT CANADA

©2010 Willow Breast Cancer Support Canada

Commandité par

**Financière**  
  
**Sun Life**